Prévention : Chats errants

Découvrez la gestion des populations de chats libres sur Uzès et adoptez le bon geste prévention.

Délicate, la gestion des chats errants nécessite une maîtrise de leur prolifération, par campagnes de stérilisation (à ce jour, 200 chats ont été stérilisés grâce à la convention, afin de réguler leur population). En effet, un couple de chats non stérilisé peut théoriquement engendrer une descendance de plus de 20 000 individus en quatre ans ! Et si un particulier se retrouve face à un chat errant, que doit-il faire ? Chats domestiques ou chats sauvages, la procédure diffère.

La Ville d'Uzès s'est rapprochée de l'association « Les Chats Libres d'Uzès » et des cliniques vétérinaires afin d'engager des actions de régulation et de gestion des populations de chats libres dont le nombre avoisine aujourd'hui les 500 à Uzès. Dispositif, solutions, voici ce qu'il vous faut savoir.

Pour les chats domestiques

Si vous êtes en présence d'un chat errant ou perdu « domestique », le premier réflexe est de prévenir la mairie ou la police qui, elles seules, ont le pouvoir de contacter la fourrière pour ce type d'événements. Ensuite, la fourrière procédera à une mise en quarantaine de l'animal afin de pouvoir effectuer divers examens : FIV (séropositivité du chat, FELV (leucose)…mais aussi vérifier si le chat est stérilisé ou non, s'il est déclaré sur le site des animaux perdus tout comme si le petit félin est pucé ou tatoué. A l'issue de cette étape et si tout est négatif, l'animal part à la SPA en vue d'une adoption.

Pour les chats sauvages

Si vous êtes en présence d'un chat errant « sauvage », c'est-à-dire, qu'il ne se laisse pas approcher facilement et qui, dans la majorité des cas, vit en colonie, la procédure est la suivante. En premier lieu, soyez vigilant, ne tenter pas de les caresser. Pour mieux maîtriser leur prolifération, il est primordial de contrôler leur « territoire ». Aussi, la convention tripartie qui unit la Ville d'Uzès, l'association des Chats libres d'Uzès et les Cliniques Vétérinaires de la ville stipule l'importance des campagnes de stérilisation qui a pour effet de stabiliser automatiquement la population féline qui, rappelons-le, continue de jouer son rôle de filtre contre les rats, souris etc. Pour rappel, l'euthanasie (interdite sauf cas éthique) autant que les déplacements des colonies de chats sont inefficaces contre la pullulation.

Votre rôle de citoyen, est de, lorsque vous êtes en présence d'un chat errant « sauvage », est de contacter l'association des chats libres d'Uzès qui grâce à des techniques de trappage parvient le plus souvent à le capturer, le faire stériliser le cas échéant et ainsi lui attribuer un numéro d'identification.
In fine, une fois soigné et stérilisé, le chat est reconduit à l'endroit où il a été capturé.

Cas particuliers

Lorsque les chats sauvages errants sont sur des terrains appartenant à des particuliers et qu'ils ne sont donc pas situés sur des lieux publics, ni l'association, ni la fourrière, ni la ville d'Uzès ne peuvent intervenir. Un appel est fait aux habitants de bien vouloir nourrir l'animal afin, une fois de plus, de contrôler son périmètre et ainsi éviter sa prolifération. Bien sûr, si le félin est accidenté ou malade, le particulier peut solliciter l'assistance de l'association, de la ville d'Uzès ou de la fourrière qui sera à même d'agir.

Qui contacter ?

CONTACT

Docteurs CRESCI et ACHARD

Clinique vétérinaire

20 Avenue Louis Alteirac
30700 Uzès

0466221065

Docteur Fonteyne

Vétérinaire

Pont des Charrettes
30700 Uzès

0466031801

DÉMARCHES

Services techniques

Mairie d'Uzès
1 place du Duché
30700 Uzès

0466034848

services.techniques@uzes.fr

VOIR LA FICHE

https://www.uzes.fr/demarches/prevention-et-securite/prevention-chats-errants?

MAIRIE D'UZÈS
Adresse postale : BP 71103 - 30701 Uzès cedex
Deux entrées possibles :
1, place du Duché
1, place Albert 1er
30700 Uzès
Tél. : +33 (0)4 66 03 48 48

HORAIRES:
Lun - Jeu : 8h > 12h, 13h30 > 16h45
Ven : 8h > 12h, 13h30 > 16h15
1er et 3e Sam : 8h > 12h (Etat civil)